



Commune de Morangis

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

SOMMAIRE

Préambule	p.3
I- Le contexte économique national	p.4
II- Le contexte local	p.5
III- Les orientations budgétaires 2023	p.6
IV- Le résultat budgétaire 2022	p.10
V- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	p.11
1. Les dépenses de fonctionnement	p.11
2. Les recettes de fonctionnement	p.17
VI - LA SECTION D'INVESTISSEMENT	p.19
1. Les dépenses d'investissement	p.19
2. Les recettes d'investissement	p.22
VII- CONCLUSION 2023	p.23
VIII- PROSPECTIVES 2024-2026	p.23
a) Fonctionnement	p.23
b) Investissement	p.24

Préambule

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité locale. Il traduit en termes financiers les choix politiques des élus. Le cycle budgétaire annuel est rythmé par de nombreuses décisions. Dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue la première étape obligatoire et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur commune.

Un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », prévoit dorénavant que le Débat d'Orientations Budgétaires s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales. Il est exposé en conseil municipal puis acté par délibération dans les 2 mois précédents l'examen du budget. Il préfigure les priorités du budget 2023 en tenant compte des préoccupations de la Commune et des contraintes liées au contexte économique.

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Après les années 2021 et 2022 fortement perturbées par la crise sanitaire liée à la pandémie COVID, le souhait de la nouvelle majorité est toujours de revenir à un vote du budget au mois de décembre de l'année n-1 afin de bénéficier d'une année pleine pour l'exécuter. La guerre en Ukraine avec ses conséquences économiques n'a pas d'impact sur le calendrier mais sur l'exécution de ce budget.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

L'année 2023 s'ouvre dans un contexte global d'incertitudes tant sur l'amplitude de la reprise après la crise sanitaire que sur l'impact de la guerre en Europe et son cortège de retombées négatives sur l'économie mondiale : hausses de tous les tarifs des énergies, des matières premières, de l'alimentation etc... Enfin les résultats des élections présidentielles et législatives ont un impact certain sur les décisions gouvernementales. La ville en a subi déjà les effets en 2022, il faudra un jour payer le « tout en même temps », les boucliers tarifaires, les aides à l'emploi et aux entreprises.

En 2023 plus aucun Français ne paiera de taxe d'habitation, seules les taxes sur les résidences secondaires et les locaux vacants sont maintenues et même augmentées.

Le Gouvernement a avancé plusieurs mécanismes de compensation de cette suppression qui impacte négativement, durablement et brutalement les collectivités territoriales :

- Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes depuis 2021 ;
- Versement d'une part de TVA aux départements en contrepartie ;
- Remplacement de la taxe d'habitation intercommunale des EPCI par une part de la TVA depuis 2021.
- Importante diminution de la contribution valeur ajoutée des entreprises (CVAE), un bien pour les TPE et PME de nos zones d'activités, mais un manque à gagner pour les EPT avec quelles répercussions sur les communes ?

S'agissant des communes, dont 1/3 se révèlent perdantes eu égard à la dynamique des taux, l'Etat s'est engagé à assurer la neutralité du transfert de la TFPB aux communes.

Ceci signifie qu'elles percevront un montant égal à la perte du produit de la taxe d'habitation (base 2019). Ce dernier est abondé par l'application d'un coefficient correcteur permettant de réduire les écarts de compensation et ainsi éviter l'écueil rencontré il y a 10 ans lors de la suppression de la taxe professionnelle et la création du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources).

Par ailleurs, la substitution de la TFPB départementale à la taxe d'habitation communale affecte également les règles de lien et de plafonnement des taux d'imposition. En effet, les communes ne pouvant percevoir que les seules taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, l'Etat a anticipé le potentiel risque d'augmentation exponentielle de ces taxes, et notamment de la TFPB en proposant de nouvelles règles applicables selon le calendrier suivant :

- En 2021, le taux de référence de la TFPB a été égal à la somme des taux communaux et départementaux 2020.
- En 2022, le taux de la TFPB a été plafonné à 2,5 fois le taux moyen national.
- En 2023, le remplacement du taux de la taxe d'habitation par le taux de la TFPB dans la variation du taux de la Cotisation foncière des Entreprises (CFE).

Si l'Etat paraît garantir le maintien d'une recette fiscale pour le bloc communal, la dynamique de celle-ci s'indexera davantage sur les bases que sur les taux. Or, le Gouvernement a reporté à 2026 l'un des autres chantiers fiscaux portant sur la revalorisation des bases physiques fiscales qui n'ont pas évoluées depuis 50 ans.

Cette révision des valeurs locatives s'effectuera au regard des prix du marché locatif arrêtés au 1er janvier 2023. Les conséquences tant pour le contribuable que pour les collectivités territoriales seront retracées dans un rapport remis au plus tard le 1er septembre 2024.

Déjà les analystes financiers annoncent des hausses vertigineuses.

Au niveau national, l'inflation pour l'année 2023 est estimée à 6,8%. Mais le « panier du maire » compte-tenu des fortes augmentations sur les énergies, les fruits et légumes, toutes les matières

premières a augmenté déjà de 7.2 % lors des 9 premiers mois de 2022.

Enfin, la loi de finances 2023 a confirmé la suppression de la CVAE à compter du 1^{er} janvier 2023 entraînant une baisse de ressources de près de 4 000 K€ pour l'EPT faisant peser de fortes incertitudes concernant le FCCT 2023.

II- LE CONTEXTE LOCAL

L'année 2022, seconde année de gestion complète a été encore perturbée par la pandémie de la COVID-19 et ses variants pendant la première moitié de l'année et par le conflit Russo- Ukrainien en Europe ont mis à mal l'économie nationale avec de fortes répercussions sur les finances des collectivités.

Au regard des contraintes budgétaires nouvelles, inflation galopante, matières premières hors de prix, énergies toujours plus chères, hausse du SMIC entraînant l'augmentation des premiers indices des agents de catégories C. Les objectifs 2023 sont clairs, ils seront axés vers les recherches de subvention, d'économie, de mutualisation pour permettre de poursuivre nos actions, ainsi que le rattrapage des retards notamment dans la maintenance et de l'entretien du patrimoine constaté.

En 2022, le nouveau Centre Technique Municipal a accueilli les agents des services techniques qui ont quitté leur préfabriqué vétuste ainsi que le service animation locale et associative.

Le budget primitif 2023 concrétisera le démarrage des travaux de l'extension du restaurant scolaire de l'école des hirondelles permettant ensuite d'accueillir l'ensemble des enfants de la maternelle et libérant ainsi de l'espace pour les enfants de l'école Herriot.

Ce budget sera spartiate concernant le fonctionnement, car seules des économies réalisées en fonctionnement permettent de dégager une épargne nette pour abonder le budget d'investissement et éviter le recours à un emprunt trop important.

Le budget primitif 2022 a été adopté sans reprise des résultats 2021 en raison de l'impossibilité pour la trésorerie principale de nous les attester par anticipation avant la date de bouclage du budget primitif.

En 2023, le budget primitif devra lui aussi s'équilibrer sans les résultats anticipés de 2022 car la trésorerie principale de Chilly-Mazarin ayant fermé définitivement au 31 décembre 2022 et transférant notre comptabilité à Palaiseau, il ne devait pas être possible à ce dernier de clôturer l'année 2022 avant le vote du BP 2023.

C'est pourquoi, il est proposé en fonctionnement un budget 2023 aussi contraint qu'en 2022 surtout au regard des retombées négatives dues à la pandémie, de l'avenir incertain de la Métropole du Grand Paris et de la loi de finances 2023 qui nous conduisent à la plus grande prudence.

Le compte administratif 2022 devrait présenter un excédent d'environ 1 676 115 € sur la section de fonctionnement devant financer un déficit de 713 874 € à la section d'investissement soit un excédent global de 962 240 €.

Ces montants qui seront repris au budget 2023 définitivement après l'approbation du compte administratif 2022. Ces chiffres sont estimatifs mais proches de la réalité, l'exercice comptable n'étant pas clôturé par le comptable.

III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Morangis ville soucieuse de sa tranquillité

En 2022, la police municipale a intégré ses nouveaux locaux rue Descartes lui permettant d'accueillir le public et d'être dans un lieu plus central de la ville.

En 2023, l'installation de caméras se poursuivra et la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale sera finalisée. Elle permettra d'initier des opérations communes des deux services d'ordre, telle que l'organisation de GPO (Groupement Partenarial Opérationnel) dans les quartiers le nécessitant. Le dispositif « citoyens vigilants » sera déployé avec l'appui des comités de quartiers et le recrutement d'effectifs de police se poursuivra afin de permettre une plus importante amplitude des équipes.

La sécurité des morangissois passe aussi par la sécurité routière : en témoigne la remise lors du salon des maires du « label ville prudente » récompensant l'engagement de la ville au travers d'Opérations de sensibilisation et de prévention en direction des jeunes, la participation des élèves de CM2 au critérium du jeune conducteur, le passage du SRAV (Savoir Rouler à Vélo) destiné aux élèves de de CM1 et CM2 ; l'installation de dispositifs lumineux sur les passages piétons devant les écoles, *la création d'une dépose minute*, mais aussi et on peut le déplorer la verbalisation des comportements dangereux aux abords des écoles. En 2023, la ville souhaite inscrire de nouvelles actions de sensibilisation.

Morangis ville engagée vers la transition écologique

Un engagement durable pour notre cadre de vie

Après l'obtention d'une 2^e fleur en 2022 au concours des villes fleuries et la levée de l'avertissement donné à la ville en 2018, nous poursuivrons notre plan de fleurissement avec une attention toute particulière au choix des végétaux et à l'installation de système d'arrosage automatique dans les massifs.

En 2023, les études de requalification de la RD118 et son entrée de ville depuis plus de 30 ans en déshérence - seront lancées en collaboration avec le département et le GOSB ; les travaux de réhabilitation et d'embellissement de l'Espace Saint Michel et du kiosque à musique se poursuivront ; un éclairage à LED sera installé pour sécuriser les déplacements lors des événements festifs. Enfin la ville signera avec le département et le concours du CAUE 91 une convention nature en ville.

Le budget participatif a été dédié au remplacement de 18 arbres dans le parc Saint Michel.

En 2023 le remplacement des arbres qui ont dû être abattus se poursuivra sur la ville avec une prévision de 40 arbres.

Enfin, pour faire face au mieux à l'augmentation des tarifs d'électricité et au gaspillage énergétique d'une part, et d'autre part, de limiter l'impact non négligeable sur les finances publiques de la hausse des tarifs de l'énergie annoncée, la Municipalité poursuivra de nombreux travaux de rénovation et de sécurisation des bâtiments du patrimoine communal (armoires électriques, toitures, huisseries, réparation des fuites...).

Mobilités et déplacements

En novembre 2022, le plan de circulation a été présenté globalement aux habitants. Il est actuellement en cours d'examen dans les comités de quartier. En 2023 les préconisations issues du plan de circulation seront appliquées pour améliorer la sécurité des habitants, les accès aux établissements

scolaires et fluidifier la circulation de certains quartiers traversés par des véhicules évitant les grandes artères.

Le « Plan vélo » en cours d'élaboration par l'EPT enregistre un fort retard, en 2023 nous espérons voir les premières concrétisations sur notre territoire et promouvoir des modes alternatifs à la voiture personnelle.

Ligne 14

L'obtention d'une gare « voyageurs » est un souhait de la population réaffirmé et de longue date. Depuis son arrivée et grâce à sa forte mobilisation la Municipalité porte haut ce projet.

Territorialement, de nombreuses motions ont été votées au sein des conseils municipaux des villes limitrophes, des départements et de l'agglomération.

L'EPT porte une étude de faisabilité et d'opportunité dont les résultats et l'analyse mettent en lumière la pertinence de la poursuite de la ligne 14 jusqu'à Morangis.

Engagée, la Municipalité a réalisé de nombreuses actions, rendez-vous ministériels, obtention du soutien de IDF Mobilités, conférence de presse, interpellation des médias et donné de nombreuses interviews. Un rendez-vous avec le Président de la Société du Grand Paris (SGP) a eu lieu en mai dernier. En 2023, nous continuerons d'agir avec le soutien des acteurs locaux et mettrons tout en œuvre pour la concrétisation d'une station voyageurs à Morangis.

Accueillir le site de maintenance et de remisage des rames de la ligne 14 du Grand Paris Express ne répond en rien aux attentes de nos concitoyens, bien trop souvent obligés de recourir à la voiture particulière pour leurs déplacements. Avec le soutien de tout un territoire, au regard des enjeux notamment pour le Nord Essonne dépourvu d'une offre de transports adaptée aux besoins impérieux des communes, la Municipalité défendra encore cette année l'idée du prolongement sud des lignes du réseau sur la ligne 14 ou 18.

Tout notre bassin de vie appelle de ses vœux la prolongation de l'une de ces lignes de métro.

Morangis Ville dynamique

La mise en place de la démocratie participative

En 2022, les comités de quartiers ont été installés et les ballades urbaines organisées sur la ville ont permis aux habitants et aux élus de lister les problématiques spécifiques à chacun des 5 quartiers de la ville.

En 2023, les comités se poursuivront notamment au début de l'année pour finaliser la mise en place du plan de circulation présenté aux habitants en novembre 2022. Ils seront également associés lors de la présentation du plan vélo en cours d'élaboration par l'EPT.

Le développement de la culture sur la ville

En novembre 2022, la convention avec l'EPT a été renouvelée permettant ainsi de bénéficier de la gestion de 325 jours par an de la salle Amoyal. Cette salle accueillera des spectacles « grand public » mais aussi les associations et les écoles pour leur programmation en 2023.

En 2023, les traditionnels événements et occasions de se retrouver seront bien sûr au rendez-vous, la ville innovera avec le 1^{er} Salon du livre et de la gastronomie ; une journée médiévale, un grand rassemblement de voitures anciennes.

L'été pour tous

L'été 2023 sera de nouveau animé à Morangis avec pour commencer la fête de la famille prévue début juin.

Sports

En 2022, 2 agents de maintenance ont intégré le service au service permettant aux associations d'avoir un interlocuteur lors des week-ends et des soirées d'entraînement.

En été 2023, les jeux olympiques 2024 se prépareront avec la mise en place d'ateliers sportifs afin de sensibiliser les jeunes aux sports des futurs JO.

Jumelage

Après le déplacement organisé en mai dernier à Bédonia en Italie, c'est le Portugal qui sera mis à l'honneur cette année avec la célébration du 25 avril « la révolution des œillets ».

Morangis ville attentive à tous les âges de la vie

La jeunesse

En 2023, le centre de ressources destiné aux jeunes ouvrira ses portes afin de répondre à toutes les problématiques rencontrées par les jeunes : jobs d'été, jobs étudiants, logements étudiant, santé, vacances, permis de conduire...

Le conseil Municipal des jeunes poursuivra la réalisation de ses projets pour sa 2^{ème} année de mise en place. Le carrefour des métiers s'est de nouveau tenu à Morangis après 10 ans d'absence.

À l'été 2023, les Jeux Olympiques 2024 se prépareront avec la mise en place d'ateliers sportifs afin de sensibiliser les jeunes aux sports des futurs JO.

Actions sociales

Le conseiller numérique assurera la gestion de 5000 pass numériques subventionnés par la Métropole du Grand Paris et poursuivra l'accompagnement des seniors et des administrés morangissois dans un souci d'inclusion numérique.

En 2022, un chargé de mission Santé Handicap a été recruté et a pour mission d'accompagner les familles face aux situations de handicap, de réaliser des actions de sensibilisation et d'animer la commission d'accessibilité (Suivi et planning de la mise en conformité des bâtiments communaux, conseils aux entreprises et commerçants...). Ce poste est porté par le CCAS.

Adopté en 2022 par le conseil municipal, le permis de louer sera mis en œuvre avec l'EPT permettant d'éviter des locations en état non conforme à la réglementation, endiguer l'habitat insalubre et combattre la prolifération des marchands de sommeil.

Seniors

2022 a vu le retour des activités organisées en direction de nos seniors. Le banquet retardé par le COVID en début d'année a pu se tenir après 2 ans d'impossibilité dû à la crise sanitaire. Jusqu'à la moitié de l'année, les seniors ont hésité à profiter des animations et sorties proposées par la ville. Les voyages ont néanmoins été complets et la Semaine bleue a vu un quasi retour à la normale.

En 2023, un accompagnement au cinéma sera proposé tout au long de l'année selon l'actualité cinématographique.

Maintenant que la crise sanitaire le permet, le partenariat avec les établissements accueillant les séniors sera renforcé.

Enfance et petite enfance

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) sera finalisé permettant la mise en place d'activités au sein des écoles en partenariat avec les enseignants.

Le « plan mercredi » devrait être validé par la CAF afin de proposer de nouvelles actions dans nos centres périscolaires.

Les travaux d'extension de la restauration scolaire de la maternelle des Hirondelles démarreront au mois de mars pour une durée d'un an permettant à terme d'accueillir l'ensemble des enfants de l'école et libérer l'espace de la restauration de l'école Herriot pour les élèves élémentaires.

La petite enfance augmentera sa capacité d'accueil avec l'ouverture du Jardin des Petits Pas toute l'année et non plus seulement 6 mois dans l'année et nous lancerons une campagne de recrutement d'assistantes maternelles pour augmenter notre offre d'accueil à la crèche familiale.

Une étude en vue de d'agrandir le Multi Accueil des Sables devrait être finalisée dans les prochains mois.

Notre chargée de médiation famille continuera ses missions en direction des familles qui souhaitent faire appel à elle ou à la demande des partenaires institutionnels.

Morangis Ville Solidaire

Octobre Rose en 2022 s'est tenu en partenariat avec la ville voisine de Savigny sur Orge avec une course se déroulant sur les 2 villes. En 2023, cette action sera renouvelée.

Le téléthon a été de nouveau un succès en 2022 et sera réédité en 2023.

En mars prochain, Morangis solidaire invitera les Morangissois à venir nombreux participer à la collecte de Don du sang.

Morangis ville responsable

Le commerce de proximité joue un rôle social fondamental et participe de la dynamisation de nos quartiers, nous y veillerons

Le marché accueille les habitants depuis le mois de septembre 2022 sur la place Amoyal le vendredi après-midi. Il est prévu d'augmenter le nombre de commerçants en 2023 et de poursuivre les animations tout au long de l'année.

Les petits déjeuners avec les entreprises situées sur la ville seront renouvelés en 2023 afin de maintenir les échanges et lien de proximité avec les acteurs économiques.

La ville apportera un soutien au développement de l'association des commerçants.

Morangis ville connectée et bienveillante

En 2022, la ville a mis en place le logiciel de prise de rendez-vous des formalités de passeports et CNI permettant ainsi une forte augmentation des prestations réalisées.

2022 a été également l'année de généralisation de l'utilisation de l'application Imagina permettant aux habitants de signaler ou interpeller la mairie sur les constats quotidiens dans la ville.

En 2023, le « prox-e bus » devrait être mis en service. Un bus labellisé « France Services » se rendra dans les quartiers afin d’être au plus proche des habitants. Ce projet est cantonal puisque mutualisé sur les 3 villes de Morangis, Savigny sur Orge et Wissous. Morangis, porteur du projet a déjà obtenu une subvention de la DSIL pour l’investissement d’un montant de 45 802 euros.

Bornes électriques

Pour que les morangissois bénéficient d’une meilleure offre de service, en mars 2023, les nouvelles bornes de recharges électriques dont une à recharge rapide devraient être activées sur le parking de l’Église.

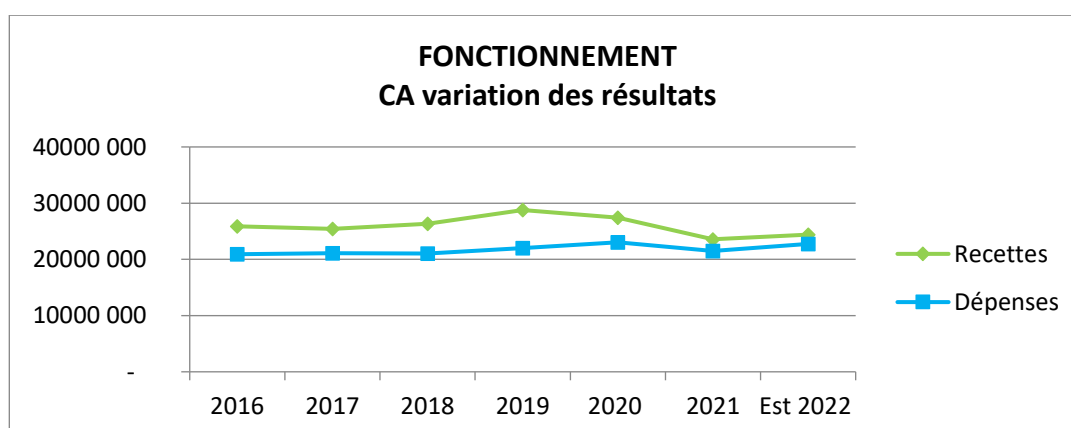
IV - LE RESULTAT BUDGETAIRE 2022

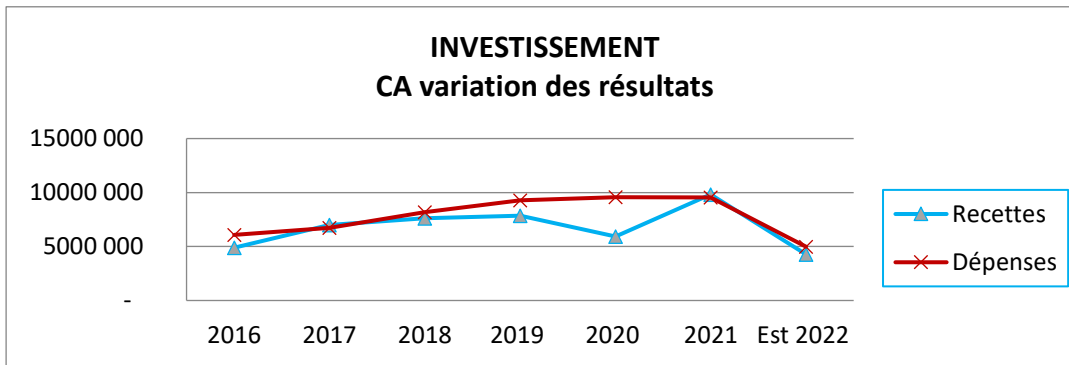
L’excédent cumulé 2022 de la section de fonctionnement permettra d’abord de financer le déficit d’investissement 2022. Prévu à hauteur de 787 057 euros dans le budget 2022 (virement de la section de fonctionnement), il sera couvert pour 713 875 en 2023 lors de la reprise des résultats. Il convient de préciser que ce déficit résulte de la non réalisation de l’emprunt qui était prévu dans le budget 2022 et qui a été partiellement compensé par des subventions obtenues par la ville et des efforts de gestion qui doivent se poursuivre.

Le compte administratif de l’exercice 2022 n’étant pas encore arrêté à ce jour, les chiffres indiqués ci-après ne sont que provisoires.

Soit un bilan 2022 estimé :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	24 415 772 €	4 271 216 €
Dépenses	22 739 657 €	4 985 091 €
Résultat de l'année 2022	1 676 115 €	-713 875 €
Résultat global	962 240 €	





V - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

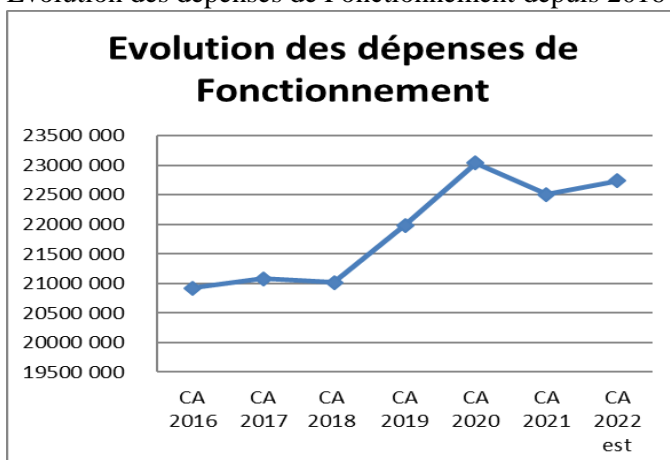
Afin de préparer le budget 2023 et d'établir une prospective sur 3 ans il convient de s'appuyer sur une analyse rétrospective.

1 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

a) PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2016 :

Chapitre		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 est
011	Charges à caractère général	3 423 085	3 581 495	3 513 064	3 774 746	3 781 994	4 179 410	4 197 770
012	Charges de personnel	9 642 062	10 035 861	9 813 195	9 875 330	10 439 013	10 586 646	10 799 649
014	Atténuations de produits (SRU, FSRIF)	472 294	514 123	684 849	342 967	355 323	292 896	278 874
65	Autres charges gestion courante	4 971 447	5 247 033	5 075 425	5 168 370	5 348 411	5 446 620	5 451 987
66	Charges financières	817 019	775 671	705 699	668 227	627 149	553 717	392 802
67	Charges exceptionnelles	48 435	61 600	324 478	37 083	1 283 186	67 453	96 886
042	Dotations aux amortissements	1 546 025	868 714	898 973	2 118 652	1 205 978	1 383 333	1 521 691
Total	DEPENSES	20 920 368	21 084 497	21 015 682	21 985 375	23 041 053	22 510 076	22 739 657

Evolution des dépenses de Fonctionnement depuis 2016



b) PROSPECTIVE PAR CHAPITRE POUR 2023 :

Les charges à caractère général : 5600 K€ (chapitre 011) en 2023 :

2023 verra une forte augmentation des charges à caractère général en raison de l'inflation galopante depuis plusieurs mois et de la crise énergétique qui induit une augmentation de toutes nos dépenses de fluides. Nos charges d'électricité devraient augmenter de 130 % et de gaz de 50 %. Bien que la ville ait pris des dispositions importantes pour réduire sa consommation (report du démarrage de la période de chauffe au 7/11/2022, baisse des températures dans les locaux municipaux selon les directives nationales ...) elle ne pourra que réduire son volume global de consommation, malheureusement insuffisant au regard des augmentations des prix unitaires énergétiques.

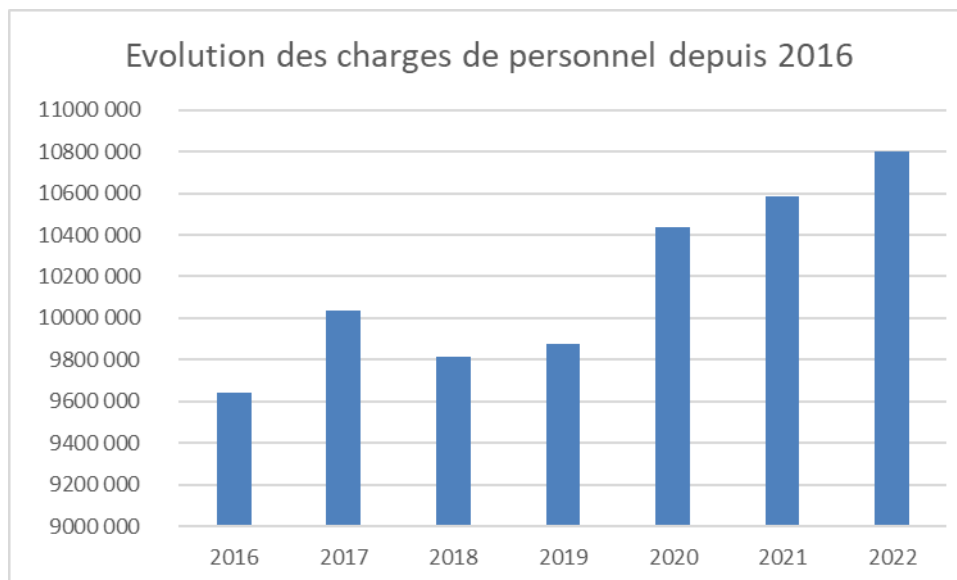
Les dépenses de prestations alimentaires (restauration scolaire, petite enfance et portage à domicile des repas des séniors) seront également très impactées par l'inflation et devraient augmenter d'environ 8 %). Les négociations sont actuellement en cours sur les avenants qui devraient intervenir dans les prochaines semaines.

Les charges de personnel : 11 300 K€ (chapitre 012) en 2023

Les dépenses de personnel 2023 s'élèvent à 11 300 000 euros contre 10 799 649 euros en 2022 soit 4,3 % d'augmentation.

L'organisation des élections présidentielles et législatives a coûté 35 000 euros en 2022 et la prime d'inflation 25 800 euros.

Les augmentations du SMIC consécutives des mois de janvier et juillet ont impacté le budget pour 150 000 euros en 2022 mais auront un impact de 300 000 euros en 2023.

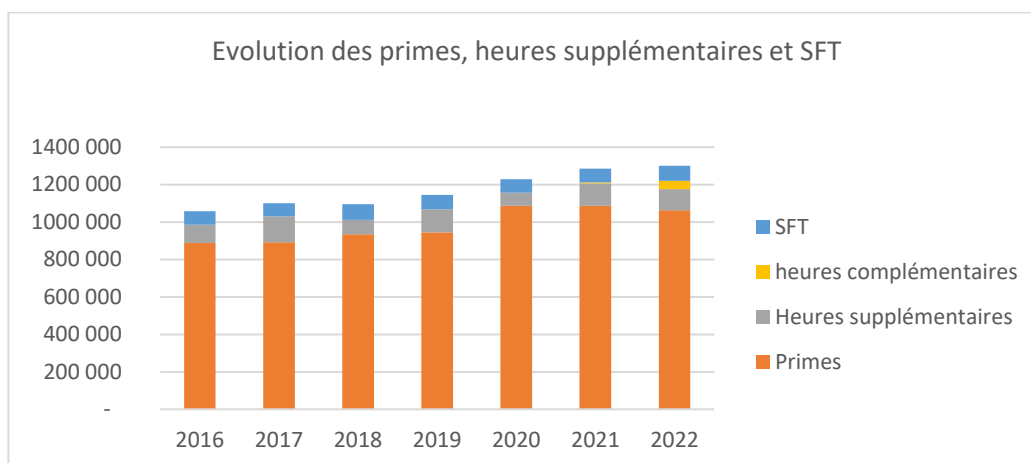


Évolution de la rémunération depuis 2016 :

Rémunérations		2 016	2 017	2 018	2 019	2020	2021	2022
Titulaires	Rémunérations (art 6411)	3 540 799	3 553 965	3 660 497	4 677 531	4 872 452	5 026 359	5 317 342
	NBI* (art 64112)	199 516	203 528	206 749	27 854	35 610	40 798	40 844
Contractuel (art 64131)		2 209 402	2 373 083	1 974 088	1 766 219	1 778 567	2 104 953	2 020 575
Contrat d'avenir (art 64162)		18 839	15 791	8 512	-	-	-	-
Apprentis (art 64171)		39 074	48 292	51 684	40 428	72 697	48 742	57 094
Total		6 007 630	6 194 658	5 901 530	6 512 032	6 759 326	7 220 852	7 435 855

*NBI = nouvelle bonification indiciaire

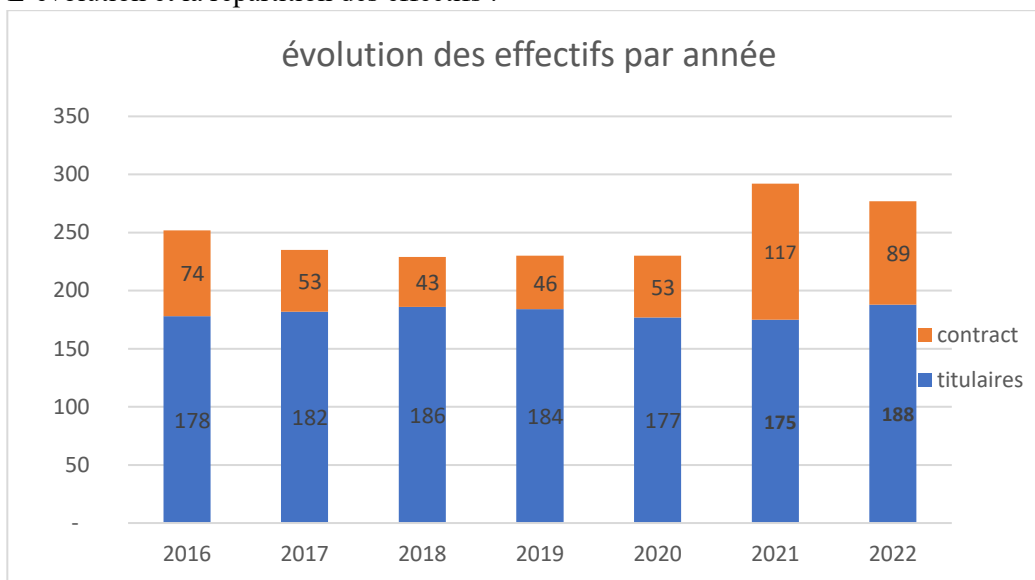
Rubriques de paie	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Primes	887 861	891 882	934 245	944 229	1 086 138	1 086 928	1 062 630
Heures supplémentaires	97 454	137 659	78 098	124 503	71 008	119 662	113 665
heures complémentaires						5 115	43 792
Supplément Familial de Traitement	71 753	71 161	82 225	75 994	71 357	73 246	79 665



Les avantages en nature logement 2022 :

emploi	site	adresse du logement	surface	nombre de pièces	nature logement	avantages logement
gardien	Domaine de Kermenguy	15 rue de Kermenguy 22740 Lézardrieux	56	T3	Logement de fonction	3 319,80
gardien	Espace Saint-Michel	2 av du Général Leclerc	43,75	T2	Logement de fonction	1 842,20
gardien	Espace Saint-Michel	2 av du Général Leclerc	85,85	T4	Logement de fonction	4 910,40
gardien	Groupe scolaire Herriot	101 av de la Cour de France	29,35	T1	Logement de fonction	1 047,60
gardien	Groupe scolaire Herriot	101 av de la Cour de France	58,3	T4	Logement de fonction	3 649,30
gardien	Groupe scolaire Mbreau	4 av Charles de Gaulle	76	T4	Logement de fonction	3 398,40
Chef de service PM	Groupe scolaire Herriot	101 av de la Cour de France	60	T3	Logement de fonction	2 798,40
Adjointe au chef de service PM	Groupe scolaire Moreau	4 av Charles de Gaulle	69,6	T4	Logement de fonction	5 127,20
						26 093,30

L'évolution et la répartition des effectifs :



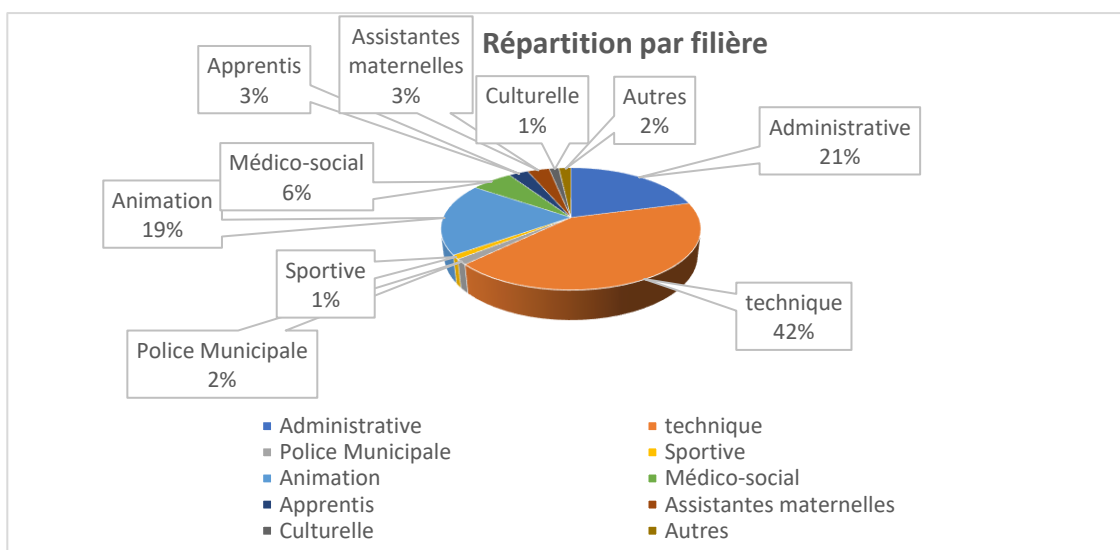
Au 31 décembre 2022, la Ville de Morangis compte 277 postes, dont 188 titulaires, 89 contractuels permanents.

La diminution du nombre de contractuels s'explique par la difficulté de recruter des animateurs à temps non complets pour les différents temps d'accueil de restauration et périscolaire.

Concernant la répartition par catégorie, 8,66 % sont de catégorie A, 9,39% de catégorie B, 76,53 % de catégorie C et 5,42% sans catégorie (exemple : assistantes maternelles). L'augmentation des agents de catégorie B résulte de l'intégration des auxiliaires de puériculture dans cette catégorie (ex catégorie C).

CATEGORIE	Nombre d'agents titulaires	Nombre d'agents contractuel	TOTAL
CATEGORIE A	13	11	24
CATEGORIE B	22	4	26
CATEGORIE C	153	59	212
SANS CATEGORIE	-	15	15
TOTAL GENERAL	188	89	277

Effectifs en % par filière



La durée annuelle du temps de travail est de 1607 h. Les agents travaillent désormais 37h30 par semaine et bénéficient de jours d'ARTT qui viennent s'ajouter aux jours légaux (CA= 5 fois la durée hebdomadaire de travail).

Le budget du personnel, chapitre 012 est estimé à 11300 000 euros en 2023.

Cette prévision tient compte de plusieurs éléments :

- Les recrutements des agents partis au dernier trimestre 2022 et arrivés en 2023 (directrice jardin petits pas, régisseur culture)
- Les recrutements en cours : l'adjoint du responsable de la police municipale et 2 policiers municipaux

Des éléments statutaires ou législatifs viennent s'ajouter en 2023 :

- 21 000 euros d'avancements d'échelons
- 300 000 euros résultants de la revalorisation indiciaire (rendue obligatoire en 2022)

Atténuation de produits : 283 K€ (chapitre 014) en 2023

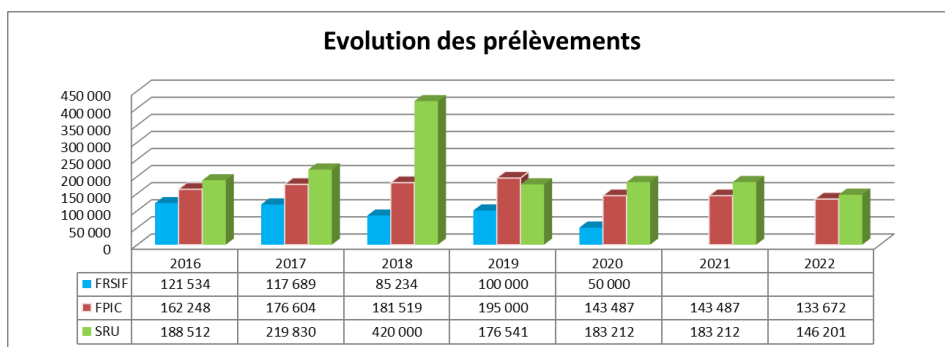
- Le FPIC (fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) est estimé pour 2023 de 143 K€.

- Le prélèvement au titre de la loi SRU

La commune continue de préserver son cadre de vie tout en accompagnant de façon qualitative les évolutions urbaines, imposées par les directives de l'Etat, ou rendues nécessaires par l'évolution des besoins de la population.

Lié à l'obligation d'atteindre 25 % de logements sociaux sur la ville, ce montant diminue au fur et à mesure des achevements de construction, il s'est élevé en 2022 à 146 201 euros.

Il est proposé d'inscrire un montant de cette pénalité de 140 000 € pour 2023. Le budget sera ajusté dès réception de la notification administrative.



Autres charges de gestion courante : 5 450 K€ (chapitre 65) en 2023

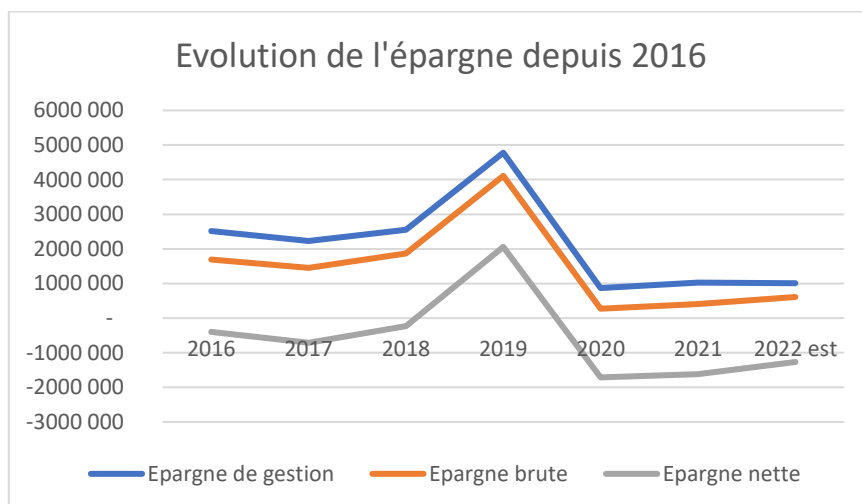
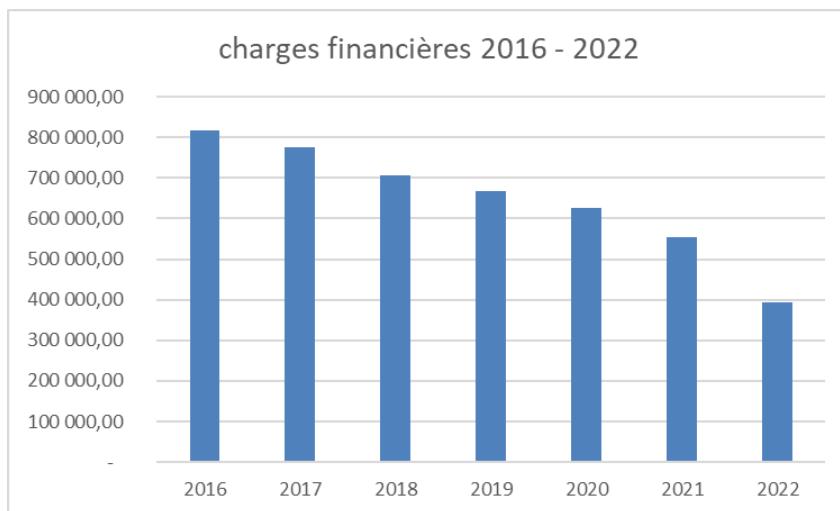
En 2023, l'évolution du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre devrait augmenter puisque la partie socle progressera de 7,1 %. Pèsent également les incertitudes concernant le financement des pertes de recettes résultant de la suppression de la CFE, des augmentations du tarif de l'électricité pour l'éclairage public.

À ce titre les élus ont demandé depuis plusieurs semaines la réduction du temps d'éclairage de nuit.

S'agissant des subventions, la ville maintiendra le niveau global de subventions aux associations en demandant à ces dernières de veiller à leurs consommations énergétiques dans les équipements communaux qui leur sont mis à disposition.

Charges financières : 463 000 € (chapitre 66) pour 2023

Après la forte diminution des charges financières en 2022, elles progressent en 2023 en raison de la variabilité des taux impactés par l'inflation.



L'épargne brute correspond à l'indicateur le plus utilisé pour analyser la santé financière d'une collectivité (cet indicateur correspond à la capacité d'autofinancement du secteur privé).

Nota

Pour rappel, calculs effectués pour obtenir ces épargnes

Épargne de gestion = elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute = elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement)

L'épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

En 2022, l'objectif était d'atteindre une épargne nette positive. Cela n'a pu être réalisé en raison des augmentations imprévues des salaires du personnel communal et de l'augmentation des fluides et de l'alimentation. En 2023, cet objectif est toujours celui des élus de la majorité.

Charges exceptionnelles : 45 K€ (chapitre 67) pour 2023

Un montant forfaitaire sera inscrit en 2023 dans ce compte pour palier d'éventuelles charges en cours d'exercice.

2) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

a) PRESENTATION DES RECETTES DEPUIS 2016 :

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées du produit des impositions locales chapitre 73 (80 % des recettes), des dotations et participations (chapitre 74), des ventes de prestations de services (Chapitre 70) et autres produits de gestion courante (chapitre 75). Interviennent également, dans une moindre mesure, des atténuations de charges (chapitre 013) et de produits exceptionnels (chapitre 77).

Chapitre		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 est
002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	4 787 046	3 739 666	4 322 793	4 801 665	5 369 419	663 589	1 065 959
013	Atténuation de charges	177 414	81 507	132 500	144 648	188 013	124 079	151 888
70	Produits des services	995 053	1 456 372	1 281 257	1 289 224	902 138	1 212 982	1 486 271
73	Impôts et taxes	17 901 027	18 456 031	19 149 873	19 465 996	19 169 321	19 330 684	19 627 092
74	Dotations et participations	1 643 302	1 481 191	1 248 118	1 239 464	1 407 883	941 163	1 121 099
75	Autres produits gestion courante	137 364	133 672	192 912	273 677	139 163	98 426	100 305
76	Produits financiers	7	7	7	8	7	6	311
77	Produits exceptionnels	215 944	58 845	35 879	1 564 195	173 315	1 166 009	771 253
042	Opération de transferts entre section	0	0	802	52	45 472	39 096	91 593
Total	RECETTES	25 857 158	25 407 290	26 364 141	28 778 929	27 394 731	23 576 036	24 415 772
Excédent		4 936 790	4 332 793	5 348 459	6 793 552	4 353 678	1 065 959	1 676 115

b) PREVISIONS PAR CHAPITRE POUR 2023

Impôts et taxes : 19 300 K€ (chapitre 73) pour 2023

Fiscalité directe :

L'évolution des recettes fiscales directes sera indexée sur l'évolution des bases physiques TFB et TFNB et l'évolution des bases fiscales fixée par l'Etat. Ces bases doivent augmenter de 7,1 %. Nous ne connaissons la variation des bases physiques que lors de la réception de l'état 1059 (fin mars 2023).

Face aux nombreuses incertitudes liées aux négociations encore en cours sur la révision de certains marchés (denrées alimentaires), et aux modalités d'équilibre budgétaire de l'EPT qui pourrait augmenter le FCCT, il n'est pas sûr à ce jour de pouvoir maintenir les taux d'imposition actuels. Néanmoins c'est le maintien des taux qui est visé actuellement dans la préparation budgétaire 2023.

La taxe d'habitation sur la résidence principale sera définitivement supprimée en 2023.

Il est estimé que le département comme en 2021 et 2022 continuera à compenser la totalité de la taxe d'habitation calculée en 2019.

Fiscalité locale indirecte : 9 110 K€ (chapitre 73) pour 2023.
L'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris (MGP).
En 2023, le montant devrait être identique à 2022 soit 7 660 K€.

Les droits de mutation (DMTO)

Ils sont remontés à des niveaux élevés en 2022, preuve du dynamisme des transactions immobilières et de l'attrait de notre commune aussi bien pour les particuliers, les investisseurs que les entreprises. Pour 2022, cette recette s'est élevée à 848 577 euros. Elle sera prévue à hauteur d'1 000 000 euros en 2023 au regard des transactions dont la ville a déjà connaissance.

Les autres taxes

La Taxe Finale sur la Consommation de l'Electricité et à la Taxe sur la Publicité Extérieure sont les principales autres taxes dans le budget de Morangis prévues à 450 K€ pour 2023.

Dotations et participations : 1 400 K€ (chapitre 74) pour 2023

Les subventions :

Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relatives aux prestations enfance et petite enfance viennent abonder le chapitre des dotations et participations.

En 2022, les subventions de la CAF liées au fonctionnement des structures sont revenues à la normale après une diminution en 2021 du fait de la baisse de fréquentation des équipements de la petite enfance et des centres de loisirs en 2020 en raison de la pandémie COVID 19. Ces subventions réalisées en 2022 pour 672 728 euros sont prévues pour 2023 à hauteur de 700 000 euros.

Les subventions pour le plan mercredi et le PEDT devraient venir en 2023 augmenter cette enveloppe.

Les dotations

En 2022, la ville a obtenu 22 160 euros de dotation pour les CNI et les passeports réalisés en 2021. La municipalité souhaite conserver ce service très utile aux morangissois mais dont la subvention de l'Etat ne couvre que 25 % des frais supportés par la ville pour cette mission.

La participation de l'état pour le financement pour le conseiller numérique a été perçue pour 40 000 euros.

La compensation des exonérations de taxes foncières a été perçue pour 148 033 euros.

L'acompte correspondant au bouclier anti-inflation mis en place par l'État a été perçu pour 113 659 euros. Le solde devrait intervenir après le vote du compte administratif 2022.

Produits des services et autres : 1 500 K€ (chapitre 70) pour 2023

En 2022, les produits des services sont revenus eux aussi à la normale après la crise sanitaire et s'élèvent à 1 486 K€. Un report de l'inflation supportée par la ville sur les tarifs municipaux n'est pas prévu à cette étape de confection du budget primitif, et sera évité si les prix se stabilisent dans les mois à venir.

Les autres produits de gestion courante sont essentiellement constitués des locations des équipements communaux.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) :

En 2022, la vente des terrains de l'avenue de l'Armée Leclerc a été réalisée sur ce chapitre (restes à réaliser 2021 investissements) pour 590 000 euros. Il n'est pas prévu de vente pour 2023.

V - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Présentation des comptes administratifs en dépenses depuis 2016 :

Chapitre		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	380 554	789 704	1 474 818	361 129	1 763 491	3 831 743	96 922
10	dotations fonds divers				38 195			
16	Remboursement d'emprunts	2 089 633	2 160 872	2 082 420	2 052 258	2 060 635	2 024 300	1 880 750
20	Immobilisations incorporelles	143 495	58 478	198 709	239 301	135 851	107 251	135 116
204	Subv. d'équipement versées	353 737	0	0	75 000			
21	Immobilisations corporelles	1 265 735	2 008 255	1 256 055	2 210 173	2 345 375	1 437 929	880 105
23	Immobilisations en cours	468 144	788 553	65 584	2 219 037	1 693 972	941 592	1 244 061
	opérations						284 627	
27	Autres Immo. financières							
45	Opé. pour compte de tiers				10 888	24 551		12 319
040	Opé. d'ordre de transferts			802	52	45 472	39 096	18 132
041	Opér. d'ordre Budg patri		8 000				33 360	
	RAR n+1	1 387 421	908 703	3 097 078	2 072 128	1 498 458	859 440	717 686
Total	DEPENSES	6 088 720	6 722 565	8 175 466	9 278 161	9 567 806	9 559 338	4 985 091

1) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Pour la réalisation des dépenses d'investissement, il est impératif de tenir compte des capacités à investir et à planifier les interventions sur plusieurs années.

2022 a vu l'achèvement de la construction du nouveau centre technique municipal.

2023 verra le commencement des travaux d'agrandissement de la restauration scolaire de la maternelle des hirondelles et de la rénovation de l'espace Saint-Michel ainsi que de l'aménagement de son parc.

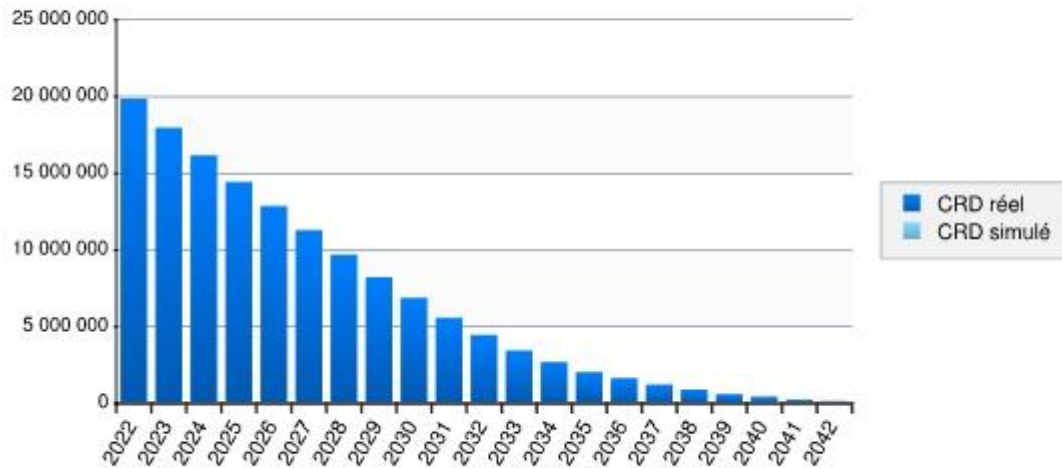
Afin de réduire les consommations d'énergie, les vitres et menuiseries de l'hôtel de ville seront remplacées. Des demandes de subventions sont déjà programmées à ce jour.

Les études seront poursuivies en vue de la construction d'un nouveau complexe multisports situé à l'arrière de l'école Mandela, cette opération sera financée pour partie par le contrat départemental « terre d'avenir ».

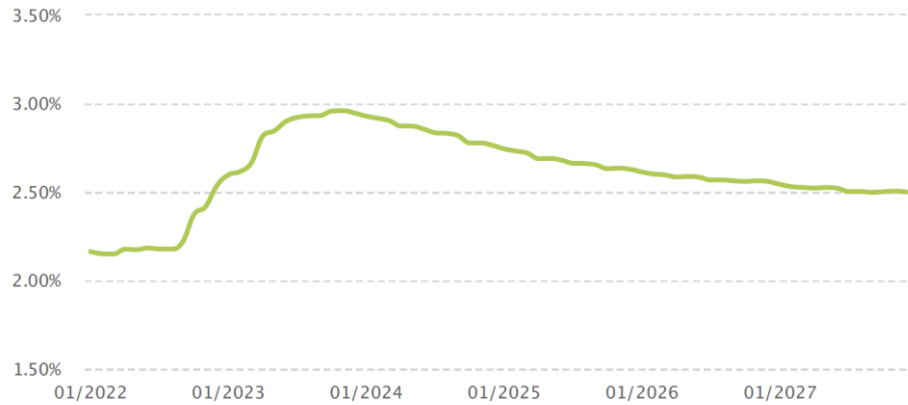
État de la dette communale et remboursement en capital : 1 771 123 € pour 2023 (chapitre 16)

Le montant du capital à rembourser en 2023 connaît une baisse du fait du réaménagement de la dette négociée avec la Caisse d'Épargne en fin d'année 2021 et de la non consommation de nouveaux emprunts en 2022.

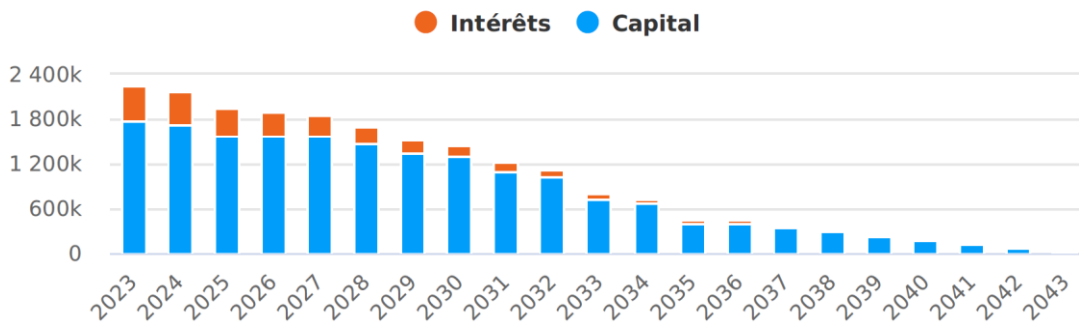
Évolution du capital restant dû



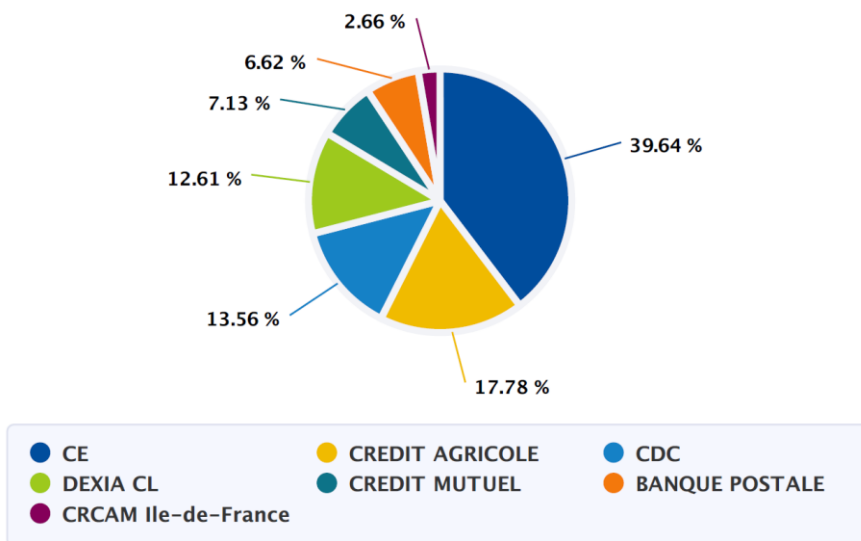
Evolution annuel du taux moyen



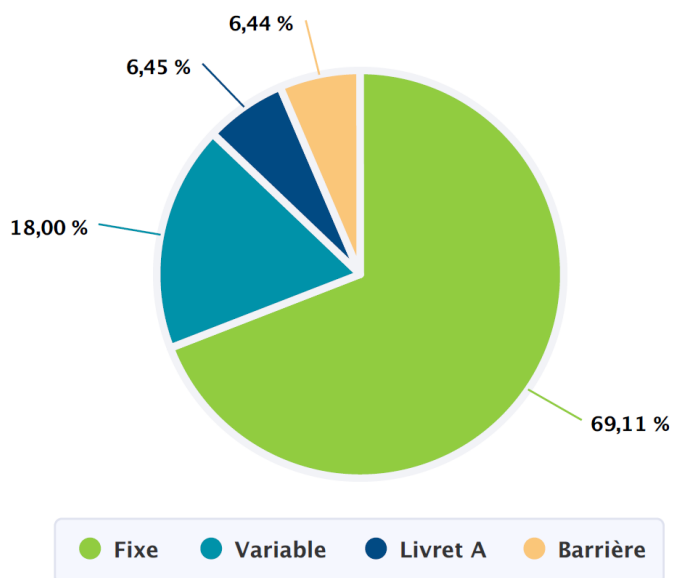
Evolution de l'annuité de la dette



Répartition de la dette par organisme financier



Répartition des emprunts par type de taux



Les autres dépenses d'investissement : 4 100 K€ (chapitres 20,21, 23) en 2023

- La modification et extension du réfectoire de la maternelle des Hirondelles pour 760 k€
- La poursuite de la phase de déploiement de la vidéo-surveillance pour 50k€
- Les travaux de rénovation énergétique de l'espace Saint Michel et de l'hôtel de ville pour 540 k€
- L'aménagement du parc Saint Michel pour 100 k€
- Les études pour la construction d'une halle des sports et d'activités pour 400 k€
- L'achat et l'aménagement du Prox e bus sera inscrit pour 115 k€
- Des travaux dans les bâtiments publics pour 700 K€ pour remettre en état le patrimoine

2) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

a) Présentation des comptes administratifs en recettes depuis 2016 :

Chapitre		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA2020	CA2021	CA2022
10	Dotations Fonds divers Réserves	678 856	611 586	435 825	740 803	679 745	1 105 625	1 615 205
1068	Excédents de fonct. Capitalisés		1 197 125	0	546 723	1 424 134	3 644 616	
13	Subv; d'investissement	16 715	323 619	720 989	36 363	835 226	936 042	597 264
16	Emprunts et dettes assimilées	1 670 000	1 330 000	2 650 583	2 000 000	500	1 500 000	
23			0	0		0		14 382
45	Opé. pour compte de tiers		0	10 888		24 550		12 318
024	Cessions d'immobilisations	0	0	0				
040	Opé. d'ordre de transferts	1 546 025	868 714	898 973	2 118 652	1 273 449	1 383 333	1 521 691
041	Opé. d'ordre Budgétaires patrimoniales		8 000	0			33 360	
	RAR n+1	980 000	2 650 000	2 911 485	2 411 485	1 685 585	1 221 017	510 357
Total	RECETTES	4 891 596	6 989 044	7 628 743	7 854 026	5 923 189	9 823 993	4 271 216

b) les ressources d'investissement pour 2023 :

Les dotations : 670 K€ (chapitre 10)

Le FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur) estimé à 470 K€ pour 2023

Ce fonds qui est destiné à assurer une compensation du montant de la TVA est acquitté sur les dépenses d'investissement. En 2022 ont été perçus les FCTVA des années 2021 et 2022 pour 1 399 015 euros.

La fiscalité d'urbanisme :

La taxe d'aménagement (TA) est établie et perçue par l'intermédiaire des services déconcentrés de l'Etat. En 2023, cette taxe ne sera plus versée en cours de travaux mais à leur achèvement après déclaration des constructeurs. Cette réforme induira un décalage en 2023 de la perception des recettes.

Le montant de la taxe d'aménagement est prévu à hauteur de 200 000 € contre 215 626 € recouverts en 2022.

Pour mémoire en 2023, la ville a décidé un reversement de 0 à l'EPT mais devra décider du taux de reversement pour 2024 en accord avec l'EPT.

Les subventions d'équipement : 550 K€ (chapitre 13) pour 2023

La subvention obtenue au titre du contrat départemental « terre d'avenir » en fin d'année 2022 sera inscrite en 2023 pour 510 K€ pour le financement de la restauration scolaire de la maternelle des Hirondelles.

La subvention DSIL pour financer l'achat et l'aménagement du bus pour le prox-e-bus sera inscrite pour 45 802 euros.

D'autres demandes seront élaborées auprès de l'Etat, du Département et de la Région afin d'exploiter au mieux cette voie de financement pour nos équipements.

Le recours à l'emprunt : 2 000 K€ (chapitre 16) en 2023

En 2022, il n'a pas été réalisé le montant de 2000 K€ d'emprunts budgétés au BP 2022. Ce montant devrait être inscrit de nouveau en 2023.

Opérations pour compte de tiers : 20 K€ (chapitre 45) en 2023

En 2023, 20K€ seront inscrits au chapitre 45 correspondant aux titres que la Ville devra émettre aux propriétaires concernés par les arrêtés de péril imminent dont les travaux d'urgence auront été effectués par la Ville le cas échéant. En 2022 des travaux ont été réalisés à ce titre pour 12 318 euros.

La dotation aux amortissements : 961 930 € (chapitre 040) en 2023

Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement consacré l'année N-1. Elle représente environ 961 930 €, en intégrant les travaux comptabilisés en cours (chapitre 23) et terminés.

VI. CONCLUSION

L'année 2022 a été l'année de reprise normale d'activités municipales après 2 années marquées par la crise sanitaire, mais a subi les prémices des augmentations dues à l'inflation galopante liée à la crise internationale. L'année 2023 sera de nouveau orientée vers :

- L'enfance et la scolarité avec le démarrage des travaux d'un nouveau restaurant scolaire et la poursuite des études de l'agrandissement de celui de l'école Mandela
- Le sport et des salles d'activité avec les études d'une salle multisports
- La conservation et la valorisation du patrimoine avec les travaux de rénovation des huisseries de l'espace Saint-Michel et de l'hôtel de ville et l'aménagement du parc Saint-Michel.
- Transition énergétique (plantation d'arbres, etc....)

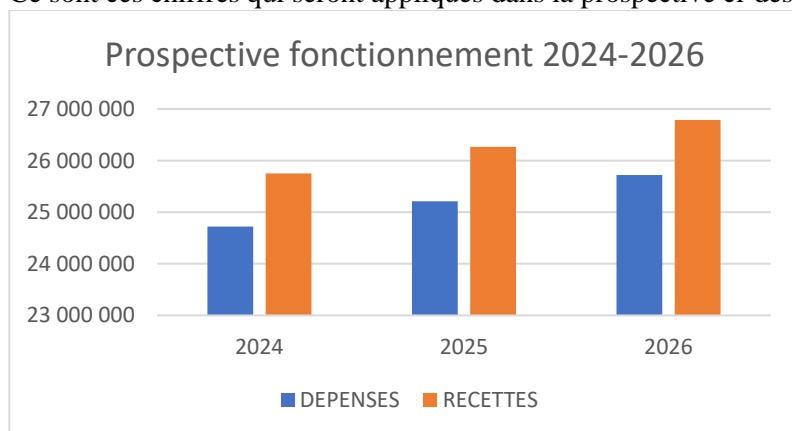
Le Programme Pluriannuel d'Investissement ci-après en est la présentation illustrée.

VII - PROSPECTIVES 2024 -2026

a) FONCTIONNEMENT

En France, l'inflation prévisionnelle pour 2023 est de 6 %, puis +3% en 2024 puis +2 % les années suivantes.

Ce sont ces chiffres qui seront appliqués dans la prospective ci-dessous :



b) INVESTIVEMENT

Plan Programme d'investissement dans le tableau ci-après :

vue d'ensemble		intitulés/sites		Coûts estimés période 2023/2025	Subv estimées période 2023/2025	organismes financeurs	2023		2024		2025	
							Inscriptions Budgetaires TTC BP	Subventions prévues	Inscriptions Budgetaires TTC BP	Subventions prévues	Inscriptions Budgetaires TTC BP	Subventions prévues
		St Michel		1 050 000 €	135 000 €	DSIL+ MGP	450 000 €	135 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	500 000 €
		Groupe Moreau		2 500 000 €	500 000 €	CAR 2024			200 000 €		2 300 000 €	500 000 €
Bâtiments neufs et rénovations		Restaurant Hironnelles		1 210 000 €	755 100 €	Dep + DSIL	760 000 €	654 100 €	450 000 €	101 000 €	0 €	0 €
		Chemin Acadias		85 000 €					85 000 €		0 €	
		Bâtiment Descartes		100 000 €					100 000 €		0 €	
		Restau Mandela		550 000 €	700 000 €	Dep cont terr			550 000 €	700 000 €	0 €	0 €
		CTM - façade sup		50 000 €					50 000 €		0 €	
		Halle sports Mandela		3 900 000 €	510 000 €	CAR 2024	400 000 €	10 000 €	2 000 000 €	500 000 €	1 500 000 €	
AUTRES		Services Techniques		1 500 000 €			500 000 €		500 000 €		500 000 €	
		Autres services		750 000 €		CAF	250 000 €		250 000 €		250 000 €	
		Etudes		90 000 €			30 000 €		30 000 €		30 000 €	
		Mobilités		260 000 €	45 900 €	DSIL PROX E BUS	160 000 €	45 900 €	50 000 €		50 000 €	
		Cimetière		100 000 €					50 000 €		50 000 €	
		Informatique		200 000 €		Etat	100 000 €		50 000 €		50 000 €	
		Sécurité		90 000 €	5 000 €	Région	30 000 €	5 000 €	30 000 €		30 000 €	
		Vidéo protection		150 000 €	25 000 €	Etat + dlep	50 000 €		50 000 €	25 000 €	50 000 €	
		Parc Saint Michel		200 000 €	30 000 €	ETAT	100 000 €	30 000 €	50 000 €		50 000 €	
		Budget participatif		60 000 €			20 000 €		20 000 €		20 000 €	
TOTAL				12 845 000 €	2 706 000 €		2 850 000 €	880 000 €	4 815 000 €	1 326 000 €	5 180 000 €	500 000 €

Rappel :
 CD91 = Contrat de Territoire = Salle multisport Mandela + Restaurant les Hironnelles
 RIF = Contrat Régional 2021 = Ecole Mandela + CTM
 RIF = Contrat Régional 2024 = Salle multisport Mandela + groupe Moreau
 ETAT = DSIL 2022 = Restaurant Hironnelles
 ETAT = DSIL 2023 = Fenêtres St Michel+Hdv
 MGP = FIM 2023 Fenêtres St Michel+Hdv